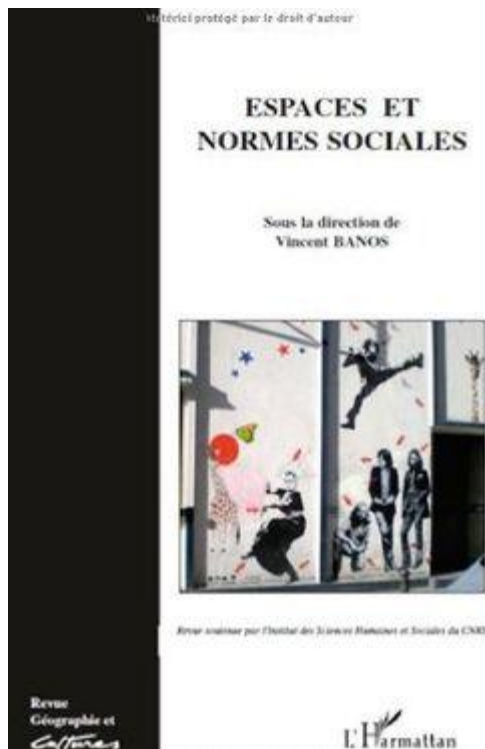


Rédac-Manouk Borzakian
5 avril 2011

Espaces et normes sociales (Géographie et cultures, n°72)

Banos, Vincent (dir.), 2010, « [Espaces et normes sociales](#) », Géographie et cultures, n°72, 144 pp



Le « tournant actoriel » a mené, depuis les années 1970-80, à repenser largement la notion de normes sociales, celles-ci étant désormais envisagées non comme des contraintes stables mais aussi et surtout comme des ressources activées et travaillées par des acteurs, en fonction de contextes divers. Voilà le principal enjeu de ce numéro spécial de la revue *Géographie et cultures*, évoqué par le coordinateur, Vincent Banos, dans l'introduction. C'est la variation de ces normes, leur construction, leur production, leur négociation permanente par différents acteurs et groupes d'acteurs qui sert de fil directeur à des contributions traitant de sujets aussi éloignés - en apparence - que l'habitat illégal et les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).

On retrouve cette approche dynamique de la réalité sociale dans la relecture de Gottmann proposée par Olivier Labussière, qui tente de déplacer le regard de la (trop ?) célèbre dialectique iconographie/circulation vers les notions de carrefour, de milieu relationnel et de faculté d'accès. Celles-ci permettent de voir l'œuvre de Gottmann comme une pensée de l'émergence et du mouvant, susceptible de mettre en avant l'aptitude des sociétés à la recréation territoriale.

Les contributions suivantes se répondent, en interrogeant notamment la place des normes sociales dans la culture et, parallèlement, les modalités de production de ces normes dans le

cadre de conflits locaux et leur dimension spatiale. Sur le premier point, Patrice Melé rappelle le rôle crucial joué par le droit « dans la construction sociale des catégories qui permettent notre accès au monde » (p. 31) et, corollairement, la place du droit et du juridique dans les processus culturels. Pour sa part, Dominique Crozat voit la culture comme « le champ principal où se constitue [le] consensus entre opinion et droit » (p. 54) : dans l'Hérault, explique-t-il, le consensus « environnementalo-patrimonial » exclut la question de la pauvreté, pourtant cruciale, du débat et de l'action publique à l'égard du logement illégal. Le tout relié à l'idée empruntée à Giddens suivant laquelle certaines règles routinières tacites ont un impact bien plus grand sur la vie sociale que nombre de lois - on retrouve là un postulat très proche de la thèse de la précédente contribution, qui récuse toute opposition tranchée entre normes juridiques et normes sociales. Dans un registre connexe, Vincent Veschambre montre comment la patrimonialisation et la mise en mémoire des lieux ont eu tendance à suivre une logique holiste, obéissant à une volonté de représenter une identité collective qui, en réalité, nie l'existence de mémoires minoritaires, dominées.

Sur le deuxième point, celui de la dimension spatiale des normes sociales, l'étude de l'habitat illégal se révèle une occasion d'insister sur la dimension spatiale de l'exclusion sociale, exclusion au sens fort d'une mise à la marge relevant d'une incertitude permanente quant au traitement réservé à certains groupes : aux marges de l'espace urbain héraultais apparaissent des espaces « où toutes sortes de formes de vie et de normes peuvent éventuellement apparaître » (p. 56) et, de fait, où les habitants, relégués à un statut de « sous-hommes », sont menacés de devenir les boucs-émissaires d'une action publique qui tend à se réduire à une politique de l'exemplarité. Vincent Banos, de son côté, à travers une réflexion sur la cohabitation entre agriculteurs et autres usagers en Dordogne, montre les limites de la notion de territoire, terrain d'une idée consensuelle d'« alchimie entre identité et action, culture et politique » (p. 57). Cette « adéquation entre territoire institutionnel et territoire socioculturel » relève du mythe, d'un « réancrage » présenté comme spontané mais en réalité issu d'un projet politique. Dès lors, le territoire apparaît comme une notion insuffisante pour rendre compte des rapports entre le social et le spatial. Au contraire, le lieu est présenté comme un outil privilégié pour penser la modification de normes existantes par des acteurs différents en situation de coprésence.

Fabrice Ripoll ajoute à cet argumentaire la manifestation de « l'effet de lieu » dans l'adoption du concept « AMAP » en Basse-Normandie. En effet, la reproduction de ce modèle mis au point en Provence y consiste en réalité en une appropriation sélective, un contournement. Tout se passe, nous dit l'auteur, « comme si adoption et adaptation étaient indissociables, tout comme les actions collectives aux visées les plus universelles sont inséparables de leur contexte local de réalisation » (p. 115).

En somme, un numéro qui montre efficacement comment l'approche culturelle est à même de proposer, *via* l'étude d'objets divers et la mobilisation des acquis des sociologies interactionnistes, une réflexion stimulante sur les normes sociales et leur fonction de « production d'espace ».

Manouk Borzakian